

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-41

En exercice 16

Présents 13

Votants 16

Séance du 18 novembre 2024

Date de la Convocation

5/11/2024

Date de l'affichage

5/11/2024

L'an deux mil vingt-quatre,

et le 18 novembre,

à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Objet de la délibération

Constitution de servitude de

Passage et de tréfonds

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER,
Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, Thomas GAND, Christopher
HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND,
Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON (pouvoir à I. ROUCHE), François-Damien GROS
(pouvoir à C. HAUBRUGE), Nelly GUICHARD (pouvoir à B. MONNET)

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit qui réaffirme dans son article 77 qu'il est de la responsabilité du maire d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie et de mettre en place tous les moyens nécessaires à cette action,

Vu la délibération n° 2023-44 en date du 21 novembre 2023 adoptant le schéma communal de la défense extérieure contre l'incendie et les travaux de mise en conformité,

Madame la Maire expose :

La commune de Val-Sonnette a validé son schéma communal de défense incendie en novembre 2023.

Six réserves incendie artificielles doivent être installées ainsi qu'une aire d'aspiration. Sur les 7 dispositifs, 3 seront installés sur le domaine privé de la commune et 4 sur des terrains appartenant à des propriétaires privés.

Après accord des propriétaires, l'implantation de la citerne artificielle souple sur le lieu-dit « En Villeneuve » commune déléguée de Vincelles, 39190 VAL-SONNETTE se fera sur la parcelle n°26, section ZD appartenant à Madame Sylviane MOIREAU, En Villeneuve, Vincelles - 39190 VAL-SONNETTE, selon le schéma d'implantation ci-joint.

Considérant que cette implantation nécessite la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE la constitution d'une servitude de passage et de tréfonds sur la parcelle cadastrée n°26, section ZD sise « En Villeneuve », appartenant à Madame Sylviane MOIREAU, En Villeneuve, Vincelles - 39190 VAL-SONNETTE afin d'y implanter une réserve d'incendie artificielle souple au bénéfice de la commune de VAL-SONNETTE, conformément au plan joint en annexe de la présente délibération,

AUTORISE Madame la Maire à procéder à la création de cette citerne incendie,

MANDATE Me AILLARD, Notaire, sis à Lons-le-Saunier afin d'établir l'acte authentique,

AUTORISE Madame la Maire, aux fins de signer au nom et pour le compte de la commune, la servitude de passage et de tréfonds pour la création de la réserve incendie artificielle souple ci-dessus relatée,

DIT que les frais liés à l'acte de constitution de servitude seront à la charge de la commune,

AUTORISE Madame la maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 18 novembre 2024

POUR EXTRAIT CONFORME

La Maire, Brigitte MONNET



Dessiné par : C.B

PLAN PROJET

Echelle 1:200

19/12/2023

Commune de Val-Sonnette - Projet n°4 Vincelles - En Villeneuve

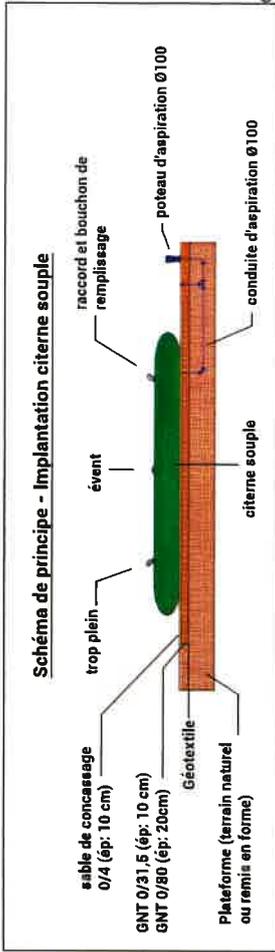
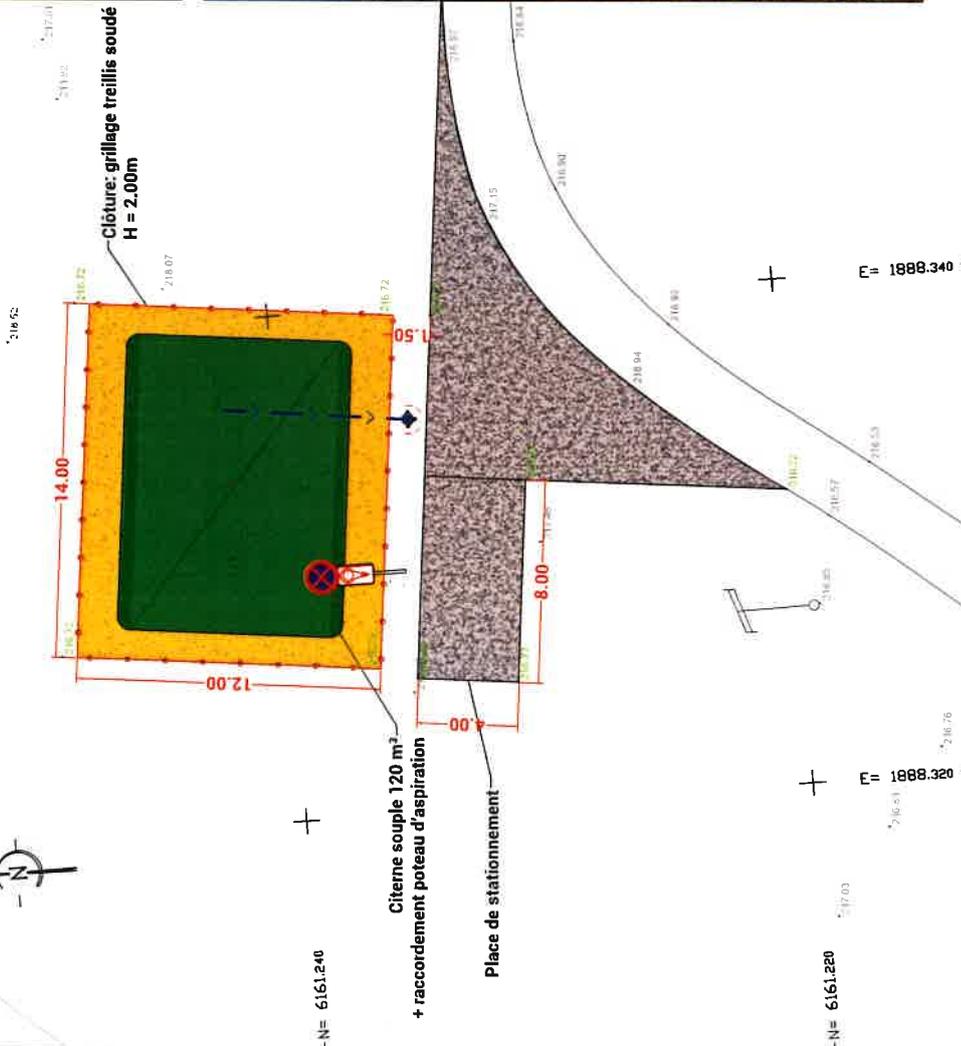
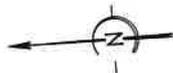
Mairie de Val-Sonnette
1, Grande Rue
39190 VAL-SONNETTE
Tél : 03 84 25 06 40



1 Rue Maurice Chevausu
39000 LONS LE SAUNIER
Tel 03 84 47 04 12
Fax 03 84 24 81 54

Index	Date	Observations
0	./../22	Création du plan
1	10/09/2024	Modifications, ajustements

N= 6161.260



Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 039-200063212-20241118-2024_41-DE



E = 1888.340

E = 1888.320

N= 6161.220

N= 6161.240

N= 6161.260

E = 1888.380